

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

OBJET : *Futur centre aquatique : cession d'un terrain appartenant à la Commune.*

N° 2014 / 06 / 11

Considérant le projet du Pays de Blain de construire un nouveau centre aquatique, à proximité de la piscine actuelle et sur un terrain appartenant à la Commune,

Vu la demande de la CCRB de cession de l'emprise par la Commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Agriculture-Travaux en date du 12 Juin 2014,

Vu l'estimation de France Domaine,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la vente par la Commune à la Communauté de Communes de la Région de Blain, d'un terrain formé par l'ancienne parcelle AO 556p pour une surface de 4 857 m² et de l'ancienne parcelle AO 254p pour une surface de 3 m², soit une surface totale de 4 860 m²,*
- précise que la vente sera effectuée pour l'euro symbolique,*
- dit que les actes seront rédigés en l'Étude de Maître RUAUD, Notaire à BLAIN,*
- tous frais aux dépens de l'acquéreur,*
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous actes ou documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Juin 2014,

